

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 février 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-009

OPERATION DE RESORPTION DE
L'HABITAT INSALUBRE
« EPUISEMENT »
CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT AVEC LA
SEMADER
APPROBATION DU COMPTE
RENDU DE CLOTURE
QUITUS A LA SEMADER

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi huit février, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, , Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par M. Franck Jacques Antoine, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Alain Iafar par Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali par M. Jean-Max Nages, M. Patrice Payet par M. Henry Hippolyte, M. Didier Amachalla par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Franck Jacques Antoine à 17 h 08, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint à 17 h 09, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17 h 09, Mme Claudette Clain Maillot à 17 h 12, Mme Sophie Tsiavia à 17 h 14.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 31 janvier 2022.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

21 FEV 2022

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber, Mme Patricia Fimar.

.....
.....

**OPERATION DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « EPUISEMENT »
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEMADER
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CLOTURE
QUITUS A LA SEMADER**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 1995 - 146 du 19 octobre 1995 par laquelle le conseil municipal a approuvé le contrat de concession de la RHI Epuisement, rendue exécutoire le 31 octobre 1995 ;

Vu la délibération n° 2014-002 du 30 janvier 2014 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2011-2012 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 26 janvier 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 8 février 2022 ;

CONSIDERANT les articles 36 et 39 du contrat de concession d'aménagement par lequel l'aménageur s'engage à produire le bilan de clôture de l'opération et à le soumettre à l'approbation du concédant ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de clôture de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC « RHI Epuisement », et notamment les points suivants :

- Les dépenses et les recettes des années 2013 à 2021,
- Les dépenses et recettes pour la clôture de l'opération,
- Le bilan financier de clôture de l'opération « RHI Epuisement » au 31 mars 2021, arrêté à 13 294 865 € HT,
- Le montant total de la participation de la Commune qui s'établit à 11 540 274 € HT, soit 12 384 937 € TTC,
- Le montant du solde de la participation communale restant à verser pour l'équilibre final de l'opération, d'un montant de 396 950 € TTC ;

Article 2 : d'autoriser le versement à la SEMADER de la participation communale au titre du déficit de l'opération « ZAC RHI Epuisement » selon l'échéancier suivant :

- 196 950 € TTC au 31 mai 2022,
- 100 000 € TTC au 31 mai 2023,
- 100 000 € TTC au 31 mai 2024 ;

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le 22/02/2022

ID : 974-219740073-20220208-DL_2022_009-DE

SLO

Plan d'Aménagement ZAC

Article 3 : de donner quitus à la SEMADER pour la Convention Publique
« RHI Epuisement » ;

Article 4 : d'approuver le transfert à la collectivité de tous les contrats de l'opération ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU